

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-six octobre deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 19 octobre 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PASCANET Serge, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie (arrivée en cours de séance).

Pouvoir : Mme Valérie SOUBEYROUX à M. Jean-Pierre HEBRARD

Absents : M. Hugues QUANTIN et M. Thierry JENTHON

Secrétaire de séance : Mme Séverine BRESSON

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- Transformation de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération
- Virements de crédit
- Location d'une parcelle communale
- Rachat d'immeubles à l'EPF-SMAF
- Déplacement du panneau d'agglomération sortie EST d'Epinet
- Achat de deux radars pédagogiques (budget de section)
- Achat d'un abri bus pour Puy-Chany (budget de section)
- Achat d'un abri bus pour la rue des Dômes (budget communal)
- Questions diverses

Transformation de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération :

Suite à la communication des futurs statuts aux élus et considérant l'exposé qui suit : L'ensemble des conditions préalables, requises par l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager la transformation étant remplies, la procédure de transformation peut être entreprise.

Le processus de transformation comporte trois étapes : l'approbation par le conseil communautaire du principe de transformation et des statuts de la future communauté d'agglomération puis, l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des communes selon les conditions de majorité requise et enfin, la signature par le Préfet de l'arrêté de transformation.

L'objectif étant que Riom Limagne et Volcans devienne communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2018.

Les statuts doivent comporter le libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles tel que mentionné à l'article L 5216.7 du CGCT. Quand la loi prévoit que certaines de ces compétences sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, cette définition ne doit pas être précisée dans les statuts eux-mêmes mais, dans une délibération spécifique du conseil communautaire.

En revanche, les compétences facultatives doivent être rédigées le plus précisément possible dans les statuts.

Cette transformation en communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (territoire élargi de 31 communes et 67000 habitants, qui dispose d'atouts

importants et de complémentarités fortes autour de son cœur urbain) : contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires tout en restant une intercommunalité à l'écoute des préoccupations des communes et de leurs missions de proximité, renforcera le positionnement de Riom Limagne et Volcans en tant que second EPCI du Puy-de-Dôme avec une position centrale privilégiée entre Clermont Auvergne Métropole et Vichy communauté et par ailleurs, placera Riom Limagne et Volcans parmi les 25 communautés d'agglomération de la région Auvergne Rhône Alpes.

Cette transformation doit s'accompagner d'une augmentation de la DGF versée par l'Etat tout en permettant de devenir éligible à certains fonds européens.

Enfin, en faisant évoluer l'image de la collectivité elle renforcera l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des ménages.

Riom Limagne et Volcans exerce déjà un nombre important de compétences qui relèvent du statut des communautés d'agglomération aussi, la présente transformation concerne peu de compétences : l'ajout de la compétence «Politique de la ville» et la modification de la rédaction de la compétence «Equilibre social de l'habitat» en lieu et place de la «Politique du logement et du cadre de vie».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la transformation de Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2018,
- d'approuver les statuts de la future communauté d'agglomération

Arrivée de Madame Valérie SOUBEYROUX à 20h46

Monsieur Michel FOURNIER intervient car pour lui, il ne semble pas que les transports en commun vers la Métropole aient été envisagés pour l'ensemble des communes situées au Sud de la future communauté d'agglomération.

Il s'abstiendra donc pour cette raison.

Madame Sandra DE SOUSA intervient pour que la liaison de St-Beauzire au Biopôle soit maintenue.

Monsieur le Maire répond que les transports du SMTC seront maintenus, mais que les détails du service ne sont pas encore connus. Ils devraient l'être lors de la prochaine commission du 15 novembre 2017 à la Communauté de Communes.

Il précise que le versement transports dû par les entreprises et collectivités locales employant plus de 10 personnels passera sur la commune de 1.8 % à 0.60 % de la masse salariale.

VOTE : Absentions : 5 Sandra DE SOUSA, Amélia GARCIA, Corinne BASSE, David ARNAUD et Michel FOURNIER.

Pour : 12

Virements de Crédit :

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après.

Il avait été prévu un montant de 23 000 € au budget 2017 à verser au Fonds de Péréquation Intercommunal, après ajustement des services de l'Etat le montant s'élève à 24 010 €. Il y a donc lieu d'effectuer un virement de crédits pour solder cette opération.

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
F.P.I.C.	615221	1 010.00 €	739223	1 010.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux décisions modificatives ont été passées en investissement :

- 1 182.00 € pour un Garde-Corps pour le fossé situé à l'extrémité Est de la rue du Chabry
- 1 374.00 € pour une barrière pivotante sur la route de Ménérol (RD6).

Ces sommes ont été prélevées sur le compte Dépenses imprévues

Location d'une parcelle communale :

Suite à l'abandon de parcelles destinées aux jardins communaux, l'EARL d'Epinet qui cultive actuellement 1500 m² de la parcelle YE 45 située près du terrain de pétanque route de Pont-du-Château a demandé à l'exploiter en entier soit 2 688 m² à compter du 11 novembre 2017.

Il y a lieu de modifier de bail actuel.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Rachat d'immeubles à l'EPF/SMAF :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de commune les immeubles cadastrés :

- AC 20 de 95 m² -Maison 6 rue du Pont Neuf-
- YR 50 de 5013m² -Parcelle près du rond-point de Puy-Chany
- YS 43 de 6775 m² -Poulailler Chalut-

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors tva s'élève à 163 043.32 €. La marge est de 0 €. Par conséquent la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 163 043.32 €.

La collectivité a déjà versé 143 360.15 € au titre des participations. Le capital restant dû est de 19 683.17 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 1 080.84 € dont le calcul a été arrêté au 30 avril 2018, date limite de paiement d'un total de 20 764.01 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés AC20 – YR50 et YS 43.
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Déplacement des panneaux d'agglomération d'Epinet :

Les panneaux situés aux entrées d'Epinet sur la route départementale N° 6 ne correspondent plus aux limites actuelles de cette agglomération.

Avec l'accord du Conseil Départemental il y a lieu de les positionner au PR6 + 555 et au PR6 + 990.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Achat de deux radars pédagogiques (budget de section) :

Monsieur le Maire propose d'acquérir deux radars pédagogiques pour équiper les deux entrées d'Epinet sur la RD6. Ces radars en plus d'indiquer les vitesses aux conducteurs, permettraient de les enregistrer.

Après en avoir débattu, le Conseil propose qu'un sondage des habitants d'Epinet soit effectué avant leur achat.

Achat d'un abri bus pour Puy-Chany (Budget de section) :

Suite au retrait par Transdômes d'un abri bus à Puy-Chany, il y a lieu de le remplacer.

Un devis proposé par les Etablissements Millet Culinor s'élève à 2 568.00 € H.T soit 3 081.60 € T.T.C.

Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Achat d'un abri bus rue des Dômes :

Suite au retrait par Transdômes d'un abri bus à Saint-Beauzire –rue des Dômes, il y a lieu de le remplacer.

Un devis proposé par les Etablissements Millet Culinor s'élève à 2 568.00 € H.T soit 3 081.60 € T.T.C.

Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Le compte rendu Technique du SIAEP de l'exercice 2016 est à disposition des élus et du public au secrétariat de mairie.
- ❖ Le débroussaillage des fossés est pratiquement terminé, le curage débutera lundi 6 novembre 2017.
- ❖ Une réunion avec les membres du C.C.A est prévue lundi 30 octobre 2017 à 20 h 30 avec les élus.

Dates à retenir :

Vendredi 27 octobre 2017 à 16 h : Remise d'équipement GFL à Carrefour de Riom

Samedi 28 octobre 2017 à 17 h : Labélisation GFL à Chappes

Dimanche 29 octobre 2017 à 15 h 30 : Halloween

Lundi 30 octobre 2017 à 20 h 30 : réunion élus et CCA

Vendredi 3 novembre 2017 à 18 h : assemblée générale Balinzat aux Martres/Morge

Lundi 6 novembre 2017 : signature d'une convention à Riom (Sous-Préfecture)

Lundi 6 novembre 2017 : Conseil Communautaire (à préciser)

Mardi 7 novembre 2017 à 18 h : réunion réflexion sur le tennis sur la communauté de communes à Ennezat

Mercredi 8 novembre 2017 à 20 h : Commission agricole

Jeudi 9 novembre 2017 à 18 h : atelier lecture publique

Jeudi 9 novembre 2017 à 18 h : Comité technique SBA Salle des fêtes de Saint-Beauzire

Vendredi 10 novembre 2017 à 14 h : Comité de pilotage PLUi à Saint-Beauzire

Samedi 11 novembre 2017 à 10 h 45 : Cérémonie avec inauguration de la fresque de l'école publique

Lundi 13 novembre 2017 à 20 h 30 : réunion CCAS

Mardi 14 novembre 2017 : Banque alimentaire

Mardi 14 novembre 2017 à 18 h : Conseil d'école

Mercredi 15 novembre 2017 à 19 h : Commission transport à Volvic

Jeudi 16 novembre 2017 à 9 h : Salon des Polices Municipales à Gerzat

Vendredi 17 novembre 2017 à 18 h : Conseil syndical du Grand Clermont

Samedi 18 novembre 2017 : Elus de la communauté de communes : visite des communes

Vendredi 24 novembre 2017 à 8 h 15 : réunion au Biopôle (commission d'appel d'offres)

Samedi 25 novembre 2017 à partir de 9 h : Collecte banque alimentaire

Mardi 28 novembre 2017 à 14 h : Réunion pacte fiscal et financier à Ennezat

Mercredi 29 novembre 2017 à 11 h : Comité de pilotage PLUi à Ennezat

Jeudi 30 novembre 2017 : SMO Biopôle

Jeudi 30 novembre 2017 à 8 h 30 : Colloque « Gens du voyage » à Clermont

Jeudi 30 novembre 2017 à 20 h 30 : Conseil Municipal

Fin séance : 22 h 40